

repenser.

Lequel des contrats d'assurance-vie universelle payés sur 10 ans est le plus avantageux?

La structure de paiement de l'assurance-vie universelle la plus populaire consiste en 10 versements, peu importe le type de coût de l'assurance choisi. Ces modalités sont établies d'un commun accord entre les conseillers et les Clients qui recherchent la simplicité avant tout, en plus de payer le contrat dans un délai raisonnable.

Grâce à un contrat d'assurance-vie universelle payable en 10 ans, les Clients ont la tranquillité d'esprit que leurs primes sont garanties pendant cette période de 10 ans. Au cours de la onzième année, les Clients n'ont plus à se préoccuper d'avoir des fonds suffisants pour couvrir leurs primes.

Par contre, si la durée de paiement du coût d'un contrat d'assurance est plus longue, le Client doit s'assurer qu'il y a suffisamment de fonds dans le contrat pour couvrir le coût de l'assurance au cours de toute la durée de paiement. Étant donné que les frais afférents à ces contrats au cours des 10 premières années sont inférieurs aux 10 paiements garantis qui sont effectués au cours de la même période, tout versement excédentaire est investi. Si les fonds excédentaires croissent à un taux assez élevé, le Client pourrait payer moins globalement pour l'un des contrats dont la durée de paiement du coût de l'assurance est plus longue, que ce qu'il paierait pour une assurance-vie universelle dont les primes sont payables en 10 ans.

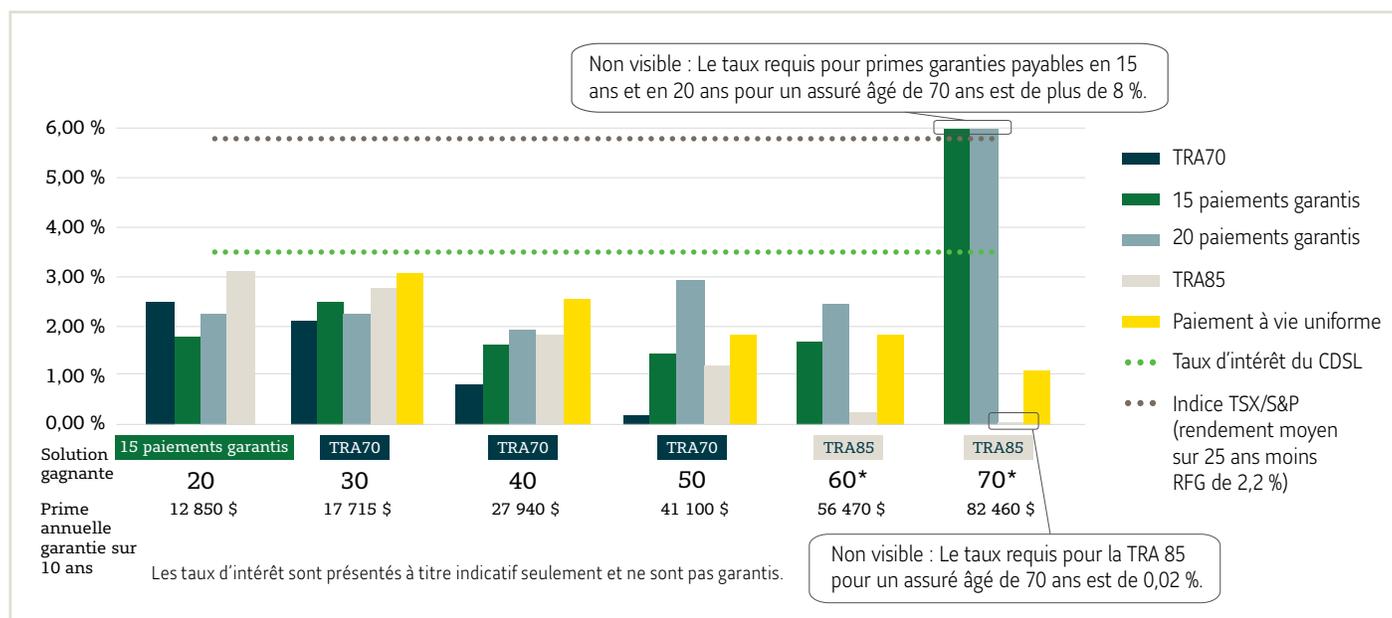
Quel devrait être le taux d'intérêt pour que le Client cumule des fonds excédentaires de manière à ce qu'il paie moins que les primes garanties de son contrat d'assurance-vie (payables en 10 ans)?

Heureusement, les Clients peuvent réinvestir les fonds excédentaires dans diverses options fiscalement avantageuses (sous réserve de limites maximales) à l'intérieur même de leur contrat.

Et le taux de rendement nécessaire est bien moins élevé que vous pouvez vous imaginer.



Le graphique ci-dessous montre diverses modalités (différentes structures du coût de l'assurance et différents âges) de l'assurance Vie universelle Sun Life II d'un million de dollars d'un homme non-fumeur. Nous avons déterminé le taux de rendement minimum requis pour que les 10 versements correspondent à la structure des primes payables en 10 ans. Si le placement du contrat génère un taux de rendement supérieur à ce qui est indiqué par les barres, de plus petits versements, par rapport aux primes garanties payables sur 10 ans, seraient requis pour que le contrat demeure en vigueur, et vice versa. Les contrats à primes limitées ont un capital-décès composé du capital nominal et de la caisse d'accumulation. Le capital-décès des contrats d'assurance temporaire renouvelable chaque année (TRA) illustrés ici est uniforme.



Pour la plupart des âges et des structures du coût de l'assurance illustrés plus haut, le taux de rendement requis pour dépasser les primes d'assurance-vie universelle payables en 10 ans sont moins que :

✓ Le taux d'intérêt actuel du Compte diversifié Sun Life, une option de placement offerte avec la Vie universelle Sun Life II. Il est de 3,5 %, et le taux minimum garanti est de 0 %.

✓ Le rendement moyen sur 25 ans de l'indice composé TSX/S&P, avec une déduction de 2,2 % (remarque : 2,2 % sont le RFG moyen afférent aux fonds de placement offerts avec la Vie universelle Sun Life II).

Considérez l'envers de la médaille : Si le Client avait choisi la solution gagnante pour chaque groupe d'âge illustré plus haut, et qu'il avait obtenu un rendement de 2 % sur son placement, il paierait 8,4 % en moins en primes, en moyenne. Un rendement plus élevé entraînerait davantage d'économies (p. ex., un rendement de 3 % se traduirait en moyenne par une réduction des primes de 15,5 %).

* La structure du coût de l'assurance TRA 70 n'est pas offerte aux personnes âgées de plus de 55 ans. La TRA 85 n'est pas offerte aux personnes âgées de plus de 70 ans. Après 70 ans, le taux de rendement minimum requis pour qu'un contrat à structure du coût de l'assurance uniforme dépasse les primes garanties payables en 10 ans est de 0,83 % à moins de 0 % (non illustré).